



MAIRIE
01470 BRIORD

Le 10 avril 2024

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

REVISION DU PLU

Réunion n°19 - présentation du zonage aux PPA - 08 avril 2024

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : M. BLANC (Maire), M. MERLE, M. ALONZI, M. SAINT-POL (excusé), Mme SALLES (excusée), M. LAGRUT (excusé), M. VILLEDIEU (DDT01, Mme BRON (Chambre d'Agriculture), Mme ARRIGONI (CCPA-service éco - excusée), M. PREMILLIEU (SCOT) et Melle AJENGUI (stagiaire), M ROSET (Maire Montagnieu), Mme GENAUDY (AGENCE 01) Mme MOZZON (CD01 - excusée), Mme BUATOIS (ARS -excusée)

VB présente les évolutions du projet depuis la dernière réunion de juin 2023 : correction de quelques points de zonage, travail sur le règlement écrit et les OAP.

Secteur de la future zone industrielle des Varchères (zone 1AUX) :

- Le SCOT précise que ce secteur est identifié par la CCPA comme un emplacement privilégié (cf. mail de Mme ARRIGONI). Le SCOT rappelle que la prescription de la révision du SCOT a été actée début avril 2024.

- Le Maire explique que les terrains au Nord de la zone 1AUX appartiennent à l'entreprise ROSET.

- La DDT questionne sur l'opportunité d'un phasage de cette zone.

- VB rappelle qu'une OAP sera prévue sur ce secteur. Comme il y a peu d'éléments de programme qui permette de faire une OAP détaillée, cette OAP se limitera à quelque grands principes d'aménagement. Dès qu'il aura travaillé sur le schéma de l'OAP et le règlement écrit, il se rapprochera de la CCPA.

- La Chambre d'agriculture souhaite que le triangle classé Nau sud du secteur soit intégré dans le périmètre de l'OAP. Le Maire explique que la commune participe au marathon de la biodiversité et que des haies devraient être implantées dans ce secteur.

Points divers :

- La DDT indique que certaines dents creuses peuvent être considérées comme des ENAF, il faut regarder les fichiers fonciers.

- Le SCOT indique que Briord va être privilégiée dans la révision du SCOT car la commune dispose de nombreux atouts (collège, école, commerces, emplois).



- Le SCOT rappelle qu'une partie du potentiel de renouvellement en partie est gelée par les dispositions du PPR.

OAP d'En Joyans :

- La Chambre d'agriculture trouverait intéressant de prévoir une liaison piétonne au Nord avec le futur lotissement Logidia.

- Reporter le plan de masse Logidia sur le plan de masse de l'OAP.

- Sur l'OAP faire apparaître la trame verte + la voie douce + les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

- Les élus de Briord indiquent qu'il faudra réfléchir à une liaison douce entre l'OAP et le secteur du collège car aujourd'hui il n'y a pas de trottoirs le long de la rue de la Salle des Fêtes. VB indique que des emplacements réservés pourront être mis le long si les terrains n'appartiennent pas à la commune.

- Le SCOT précise que l'OAP pourra être regardée par le CAUE dans le cadre d'un marché à bon de commande.

- La DDT propose une rencontre avec les architectes et paysagistes conseils de l'Etat. La date du 21 juin au matin est proposée.

Vincent BIAYS